



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le jeudi 4 juillet 2024 à 18 h, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**24-07-04-6630 Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que la séance extraordinaire du jeudi 4 juillet 2024 soit ouverte à 18h18.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**24-07-04-6631 Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 4 juillet 2024 tel que présenté.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 4 juillet 2024, à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Avis de motion – Règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512;

- D) Adoption du premier projet de règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512;
- E) Avis de motion – Règlement no. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;
- F) Adoption du premier projet de règlement no. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;
- G) Demande de dérogation mineure no. 2024-13 – Terrain vacant rue Henderson –Lot 4 485 827 et une partie du lot 4 485 828;
- H) Période de questions;
- I) Levée de la séance.

Avis de motion - Règlement no. 975-2024 – Modifiant le règlement de zonage 512

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel le Règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage 512 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Dépôt et présentation - Règlement no. 975-2024 Modifiant le règlement de zonage 512

Le Règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage 512 est déposé et présenté par monsieur Maurice Brossoit.

Adoption du premier projet de règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant que le projet de règlement no 975-2024 a été présenté et déposé par monsieur Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 975-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-07-04-6632

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le premier projet de règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512.

Adopté

Avis de motion - Règlement no. 976-2024 – Modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005

Avis de motion est donné par monsieur Denis St-Cyr selon lequel le Règlement no. 976-2024 modifiant le règlement de zonage 512 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Dépôt et présentation - Règlement no. 976-2024 – Modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005

Le Règlement no. 976-2024 modifiant le règlement de zonage 512 est déposé et présenté par monsieur Denis St-Cyr.

Adoption du premier projet de règlement no. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant que le projet de règlement no 976-2024 a été présenté et déposé par monsieur Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 976-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-07-04-6633

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le premier projet de règlement no. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005.

Adopté

Demande de dérogation mineure no. 2024-13 – Terrain vacant rue Henderson – Lot 4 485 827 et une partie du lot 4 485 828

Considérant qu'une demande de dérogation au Règlement de zonage no. 512 en rapport, au lot 4 485 827 et à une partie du lot 4 485 828 sur la rue Henderson, a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

- D'autoriser que le terrain sur lequel sera implanté le projet, lequel requiert une opération cadastrale visant son agrandissement, ne soit pas adjacent à une rue publique et que la ligne avant du terrain ne longe pas une rue publique tout en bénéficiant d'un droit de passage en vigueur - Art. 5.7.4 a) du règlement de zonage 512 ;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil au moment de l'étude de ce dossier.

24-07-04-6634

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure à l'effet que le terrain sur lequel sera implanté le projet, lequel requiert une opération cadastrale visant son agrandissement, ne soit pas adjacent à une rue publique et que la ligne avant du terrain ne longe pas une rue publique du fait qu'il s'agit de l'agrandissement d'un lot enclavé bénéficiant déjà d'un droit de passage en vigueur.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-07-04-6635

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 08.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière